

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-038

L'an deux mille vingt quatre
Le douze septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 05 septembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Modification de l'ordre des adjoints suite à la démission de la 2ème adjointe

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-1, L 2122-7, L 2122-7-2 et L 2122-10 à L 2122-18 ;

Vu la démission de Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ de son poste de 2ème adjointe acceptée par le Préfet en date du 27 août 2024 ;

Considérant la vacance du poste de 2ème adjoint(e) ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **DE MODIFIER** le nombre d'adjoints fixé à 5 par la délibération n° 2020-027 du 25 mai 2020 et de le fixer au nombre de 4 ;
- **DE MODIFIER** l'ordre des adjoints comme suit :
 - o 1er adjoint : M. Laurent VALLIER ;
 - o M. Christian SERVAGE 3ème adjoint devient 2ème adjoint ;
 - o Mme Sheila MICHEL 4ème adjointe devient 3ème adjointe ;
 - o M. Gilbert COLLINI 5ème adjoint devient 4ème adjoint ;
- **DE CHARGER** M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet pour approbation ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à 5 abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 16 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Mme Sheila MICHEL.